



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
PRÉSENTÉE PAR LA SNC CARRIÈRE BAUDOIN
POUR LE RENOUVELLEMENT, L'EXTENSION ET L'APPROFONDISSEMENT DE LA CARRIÈRE DE ROCHES VOLCANIQUES
SUR LA COMMUNE DE GOUVILLE-SUR-MER**

Par arrêté préfectoral en date du 7 août 2020 il a été prescrit, conformément aux dispositions du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC Carrière Baudouin pour le renouvellement, l'extension et l'approfondissement de la carrière de roches volcaniques, située sur le territoire de la commune de Gouville-sur-Mer.

La demande d'autorisation concerne les activités figurant à :

- la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique n° 2510-1 ;
- la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à autorisation sous les rubriques n° 2.1.5.0 et 3.2.3.0.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Patrick MELLIER, directeur technique - patrick.mellier@colas.com

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique).

Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact conformément aux dispositions des articles R.122-1 et suivants du code de l'environnement. Cette étude d'impact ainsi que l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale figurent parmi les pièces du dossier mis à disposition du public pendant l'enquête.

Cette enquête d'une durée de 31 jours se déroulera du **mardi 8 septembre 2020 (heure d'ouverture de l'enquête à 9 h 00) au jeudi 8 octobre 2020 inclus (heure de clôture de l'enquête à 17 h 00), en mairie de Gouville-sur-Mer**, siège de l'enquête, où le dossier d'enquête sera déposé et où il pourra en être pris connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public indiqués ci-dessous, à titre indicatif :

**Siège de l'enquête
GOUVILLE-SUR-MER**

1 rue du 28 juillet 1944
50560 GOUVILLE-SUR-MER

Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00
Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Il sera également consultable :

- **sur un poste informatique**, mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur rendez-vous préalable au 02.33.75.47.80
- **sur le site internet du registre dématérialisé** : <http://carriere-gouville.enquetepublique.net>

Mme Catherine DE LA GARANDERIE, retraitée de la fonction publique territoriale, est désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public aux dates et heures mentionnés ci-dessous, à la mairie de Gouville-sur-Mer, pour recevoir toutes observations et propositions :

- le mardi 8 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le samedi 19 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 30 septembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 8 octobre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00

Elles pourront également être :

- **consignées par écrit**, sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Gouville-sur-Mer ;
- **adressées par voie postale**, sous pli cacheté, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Gouville-sur-Mer (1 rue du 28 juillet 1944 – 50560 GOUVILLE-SUR-MER) ;

- **adressées par voie électronique**, du mardi 8 septembre 2020 au jeudi 8 octobre 2020, sur un registre dématérialisé, sur le site internet suivant :

<http://carriere-gouville.enquetepublique.net>

- **adressées par courrier électronique**, à l'adresse pref-ep-carriere-gouville@manche.gouv.fr et seront consultables après leur réception sur le site internet du registre dématérialisé mentionné ci-dessus.

Toutes les observations et propositions du public, transmises par voie postale et celles consignées dans le registre papier tenu à la disposition du public en mairie de Gouville-sur-Mer seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État dans la Manche www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis pendant toute la durée de l'enquête

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Gouville-sur-Mer, ainsi qu'à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique). Ces documents pourront également être consultés sur le site internet des services de l'État dans la Manche www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis ainsi que sur le site internet <http://carriere-gouville.enquetepublique.net>

L'autorisation environnementale ou son refus sera pris par arrêté du préfet de la Manche.

Pour le Préfet
L'Adjointe à la Cheffe de Service


HÉLÈNE SIMONNE

